

# I - LA SALLE

SITUATION ACTUELLE		AMELIORATION ENVISAGEE		COMMENTAIRES EVENTUELS
OUI	NON	facilement réalisable	PROJET à dater	

## A. Les extérieurs

### 1. Signalisation de la salle dans la ville

#### 2. Existence d'un parking

- parking jouxtant la salle
- parking de plus de 50 places
- parking éclairé

#### 3. Affichage extérieur

- nom du club
- heures d'ouverture de la salle


## B. L'enceinte sportive

### 1. Commodités

#### a) vestiaires

- hommes et femmes non séparés
- hommes et femmes séparés pas aux normes handicapés
- hommes et femmes séparés aux normes handicapés

#### b) douches

- collectives uniquement
- collectives + individuelles mais pas aux normes handicapés
- collectives + individuelles aux normes handicapés

#### c) sanitaires (toilettes)

- hommes et femmes non séparés
- hommes et femmes séparés pas aux normes handicapés
- hommes et femmes séparés aux normes handicapés

### 2. Club house

#### a) le lieu

- lieu réservé aux pongistes dans un autre bâtiment
- lieu commun à plusieurs disciplines accolé à la salle
- lieu réservé aux pongistes accolé à la salle


**b) mobilier club house**

- chaises et tables
- fauteuils
- télévision


**c) services offerts**

- permanent du club
- vente de boissons et/ou friandises
- casier pour les revues pongistes


**3. Salles annexes et prestations**

- salle de bureau
- téléphone
- armoire premiers soins


**C. La salle de Tennis de Table**

- non spécifique mais disponible entre 8h et 12h par semaine
- non spécifique mais disponible entre 13h et 16h par semaine
- non spécifique mais disponible plus de 16h par semaine
- spécifique de moins de 338 m2
- spécifique entre 338 et 780 m2
- spécifique de plus de 780 m2
- homologuée F.F.T.T.
- bancs et/ou chaises (50 places minimum) si absence de gradins
- tribunes et/ou gradins
- accès handicapés à l'équipement


**D. L'information du public dans la salle**

**1. Affichage permanent**

- horaires des entraînements
- organigramme du club


**2. Affichage réglementaire**

- diplômes des entraîneurs
- numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police...)
- consignes de sécurité (incendie, évacuation)
- arrêté d'ouverture municipal ou préfectoral
